

Affaire de la fraude aux eaux minérales de Nestlé : Emmanuel Macron affirme qu'il n'y a eu ni « entente » ni « connivence »

Selon l'enquête du « Monde » et Radio France, de nombreux échanges de courriels et de notes ministérielles montrent que l'Elysée et Matignon ont privilégié les intérêts de la multinationale au détriment de ceux des consommateurs.

Le Monde avec AFP



Emmanuel Macron à l'Institut Gustave-Roussy, à Villejuif, le 4 février 2025. BENOIT TESSIER / REUTERS

Emmanuel Macron a assuré, mardi 4 février, qu'il n'y avait eu ni « *entente* » ni « *connivence* » avec Nestlé alors que *Le Monde* et Radio France affirment dans une enquête que l'Elysée et Matignon ont laissé le groupe commercialiser des eaux non conformes à la réglementation et à risque pour la santé, malgré les recommandations d'interdiction des autorités sanitaires.

Lire notre enquête | Article réservé à nos abonnés [Fraude aux eaux minérales : comment l'Elysée et Matignon ont cédé au lobbying de Nestlé malgré les alertes des autorités de santé](#)

« *Je ne suis pas au courant de ces choses-là. Il n'y a d'entente avec personne, il n'y a pas de connivence avec qui que ce soit* », a-t-il déclaré aux journalistes, lors d'un déplacement à l'Institut Gustave-Roussy, centre de lutte contre le cancer. Au début de 2024, après de premières révélations, Nestlé Waters, filiale de la multinationale suisse de l'agroalimentaire,

avait reconnu avoir eu recours à des systèmes interdits de microfiltration pour maintenir la « *sécurité alimentaire* » de ses eaux minérales.

Comme l'ont révélé *Le Monde* et Radio France il y a un an, et comme l'a reconnu Nestlé depuis, le numéro un mondial des eaux en bouteille a eu recours pendant plusieurs années à des traitements interdits – microfiltration, filtres UV et charbons actifs – pour faire face à des contaminations bactériennes ou chimiques sur le site de Perrier, à Vergèze (Gard), comme sur son site des Vosges, où sont puisées les eaux d'Hépar, de Contrex et de Vittel. Or, selon un rapport de l'agence régionale de santé d'Occitanie, la situation serait toujours problématique sur le site de Perrier, où Nestlé a dû renoncer à l'exploitation de certains puits et détruire 3 millions de bouteilles en avril 2024.

Selon l'enquête du *Monde* et Radio France, de nombreux échanges de courriels et de notes ministérielles montrent que l'exécutif a privilégié les intérêts de Nestlé au détriment de ceux des consommateurs en laissant le groupe suisse continuer à commercialiser une eau qu'il savait non conforme à la réglementation.

Lire aussi | Article réservé à nos abonnés [Fraude aux eaux minérales : un juge d'instruction désigné après la plainte visant Nestlé pour tromperie](#)

Le Monde avec AFP